

GE_GERICHTE ATAS/1166/2010 vom 18. November 2010

GE Cour de justice, 2010-11-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_1166_2010

FR: GE_GERICHTE ATAS/1166/2010 du 18 novembre 2010

IT: GE_GERICHTE ATAS/1166/2010 del 18 novembre 2010

Erwägungen

E. 1

Conformément à l'art. 56V al. 1 let. a ch. 4 et let. c de la loi sur l'organisation judiciaire, du 22 novembre 1941 (LOJ ; RS E 2 05), le Tribunal cantonal des assurances sociales connaît en instance unique des contestations prévues à l'art. 56 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales, du 6 octobre 2000 (LPGA ; RS 830.1) relatives à la loi fédérale sur l'assurance-maladie, du 18 mars 1994 (LAMal ; RS 832.10). Sa compétence pour juger du cas d'espèce est ainsi établie.

E. 2

En l'espèce, les parties sont parvenues en audience à un accord valant transaction au sens de l'art. 50 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales du 6 octobre 2000 (LPGA), lequel prévoit que les litiges portant sur des prestations des assurances sociales peuvent être réglés par transaction. Il convient dès lors notifier la transaction sous forme de jugement sujet à recours.

A/3138/2010 - 4/4 -

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.